

## **Citation du professeur documentaliste dans le rapport n°2007-083 d'août 2007 « L'éducation aux médias : Enjeux, états des lieux, perspectives ».**

*Sur quelles représentations de la place et du rôle du professeur documentaliste les auteurs du rapport se sont-ils appuyés pour analyser l'éducation des médias à l'école et fournir leurs propositions ?*

*Une recherche des occurrences dans le document est un préalable indispensable pour s'en faire une idée.*

### **Référence :**

Becchetti-Bizot Catherine & Brunet Alain (2007). L'éducation aux médias : Enjeux, état des lieux, perspectives [en ligne]. Inspection générale de l'Education nationale. La presse à l'école, Site de l'Association Régions Presse Enseignement Jeunesse (ARPEJ), 2007.

Disponible sur Internet :

[http://www.pressealecole.fr/IMG/pdf/rapport\\_inspection\\_generale.pdf](http://www.pressealecole.fr/IMG/pdf/rapport_inspection_generale.pdf)

### **Méthode :**

Il a été procédé à une recherche automatique des occurrences relative au professeur documentaliste à partir des termes « documentaliste » et « documentalistes ».

### **Expression des résultats :**

Les occurrences trouvées sont replacées dans leur contexte documentaire :

- pagination
- rappel du titre de paragraphe hôte
- paragraphe contenant la ou les occurrence(s)

Les occurrences ont été graissées par nous pour faciliter leur repérage dans le texte.

---

## RESULTATS :

p. 17

### in 1. Pourquoi une éducation aux médias à l'École ?

[Note de bas de page n°17 :]

Selon des **documentalistes** interrogés par la mission, la presse écrite traditionnelle, au contenu organisé et validé par une équipe rédactionnelle, reste méconnue des élèves et pour ainsi dire jamais lue. Comment faire réfléchir des élèves sur le monde qui les entoure et le rôle des médias, s'ils ne se tiennent pas informés de la réalité et ne disposent pas des éléments de contexte ? En matière de recherche d'informations, les adolescents revendiquent une préférence pour le support écran, et leur intérêt pour ce qui leur apparaît comme une sorte de nouveau journalisme citoyen, que certains qualifient d'« alter journalisme », véhiculé par les blogs, dont l'interactivité est massivement plébiscitée. Ces échanges en réseau livrent d'innombrables informations de toute nature, placées sur le même plan, ni vérifiées ni hiérarchisées, ce qui rend complexe leur analyse, ainsi que la mesure de leur degré d'importance ou de pertinence, en particulier par des adolescents.

p. 28

### in 3.5. La Semaine de la presse et des médias dans l'École

#### Témoignage

« Le travail sur la presse est l'occasion de découvrir un matériau brut que les élèves ignorent le plus souvent.

Pour qu'ils s'approprient les médias, on constate qu'ils doivent en comprendre les codes et ceci requiert un travail de longue haleine. Pour travailler efficacement, il faut que cela corresponde à un projet de classe le plus proche possible des préoccupations des élèves » (**professeur documentaliste** du collège Michelet de Creil)

p. 31

### in 4. 2. Une implication naturelle des disciplines fondamentales à travers leurs programmes officiels

Concernant le cycle central du collège, les documents d'accompagnement sont assez explicites sur l'utilisation des médias : dans le cadre de l'approche des genres et à propos des genres documentaires, on prévoit un travail avec les **documentalistes** et une familiarisation avec les supports multimédias. De même, plus loin, il est question d'initier les élèves aux outils multimédias, de leur apprendre à sélectionner ou à fabriquer des enregistrements visuels ou sonores.

p. 37

in *id.*

## Le rôle des professeurs-documentalistes

Le rôle des **documentalistes** dans le cadre d'une éducation à l'information et aux médias mérite une attention particulière. En effet, la recherche documentaire et le traitement de l'information occupent une place de plus en plus importante dans la formation des élèves et pour la mise en place de pédagogies en cohérence avec la société dans laquelle ils vivent. L'existence, depuis plusieurs années, de dispositifs transversaux comme les IDD en collège, les TPE et les PPCP en lycée, qui impliquent que les élèves conduisent une recherche personnelle sur des thèmes choisis, utilisent des

documents et des supports variés, vérifient leurs sources, les sélectionnent selon une démarche méthodique, font du **professeur documentaliste** un acteur important de la formation de l'élève à l'autonomie et à la responsabilité en matière de maîtrise de l'information..

Vue du côté des **professeurs-documentalistes**, l'éducation aux médias relève de leur responsabilité, à un double titre :

- En premier lieu, en tant que premiers formateurs des élèves à la recherche documentaire. La circulaire « de mission » du 13 mars 1986 définit les objectifs de cette formation. Elle invite, en substance, les **documentalistes** à apprendre aux élèves, dès le collège, à définir une stratégie de recherche d'information, à en déduire une méthode, à utiliser les instruments de recherche, à identifier de façon pertinente les documents utiles, puis à les utiliser avec discernement. Le plus souvent, ce travail est effectué par le **professeur-documentaliste** seul, sous forme de séquences en classe de sixième. Il est mené aussi, aux différents niveaux scolaires, en collaboration avec des professeurs de disciplines, soit dans le cadre de leur enseignement, soit dans le cadre d'activités pédagogiques pluridisciplinaires impliquant plusieurs enseignants.

- En second lieu, les **professeurs-documentalistes** contribuent, sous des formes diverses, à la préparation des élèves à leur rôle de citoyen : avec les professeurs chargés de l'éducation civique (ECJS), avec les personnels d'éducation, et notamment les conseillers principaux d'éducation dans le cadre de la vie scolaire, et dans le cadre d'initiatives propres au CDI : actions d'éducation aux médias, mise à disposition, dépouillement et présentation réfléchie de la presse locale, régionale, nationale, écrite et audiovisuelle ; *Semaine de la presse et des médias dans l'école* ; contribution à la réalisation du journal lycéen, par exemple.

Ajoutons que les **professeurs-documentalistes** sont souvent sollicités, naturellement, en raison de leur expertise en matière de TICE. La politique documentaire, définie dans le cadre du projet d'établissement, à l'initiative du **documentaliste**, permet de fixer les axes de travail du CDI. Elle peut prévoir, spécifiquement, la contribution du CDI, en lien avec les actions des autres enseignants, dans le domaine de l'éducation aux médias, afin de donner cohérence aux différentes initiatives.

En pratique, les **documentalistes** ne sont guère mobilisés par l'éducation aux médias – environ un sur deux, *Semaine de la presse* mise à part. Etudier les médias reste une activité ponctuelle, à la différence de la formation à la méthodologie documentaire, qu'ils pratiquent régulièrement. En outre, le travail sur l'éducation aux médias est très chronophage.

En revanche, ceux qui s'y investissent sont très actifs et les initiatives sont foisonnantes. Pour citer quelques exemples, au collège : animation du journal scolaire ; présentation et lecture de périodiques ; réalisation d'un cyber journal ; travaux sur la représentation des métiers à la télévision et dans les DVD, dans le cadre de l'option DP 3 heures ; étude du journal télévisé de 20 heures dans les différentes chaînes, dans le cadre de l'ECJS... En lycée et en lycée professionnel : réalisation de dossiers de presse avec les élèves, par thèmes ; aide à la préparation des débats dans le cadre de l'ECJS ; étude de la presse d'opinion ; participation à l'opération « Lycéens au cinéma » ; participation à divers concours ; aide à la réalisation d'un journal en Première L ; réalisation du journal électronique du lycée ; plus généralement, beaucoup de travaux sur ou autour d'Internet...

p. 38

### in **4. 3. Des activités organisées dans le cadre de l'éducation aux médias qui enrichissent les apprentissages fondamentaux**

Tous les témoignages montrent que les activités organisées dans le cadre de l'éducation aux médias, qu'elles soient encadrées par des formateurs expérimentés, portées par des **documentalistes** ou, de manière individuelle, par des professeurs de discipline dans leur classe, qu'elles soient mises en place dans le cadre de manifestations ponctuelles (concours, Semaine de la presse...) ou d'ateliers organisés sur une plus longue durée, n'éloignent pas des apprentissages fondamentaux mais, au contraire, les enrichissent et les renforcent – en ce qui concerne plus particulièrement la maîtrise de la langue et l'éducation à la citoyenneté.

p. 56

## **2. 1. Un domaine mal délimité, un enseignement peu formalisé**

« Avant toute chose, il convient de définir précisément les compétences et les connaissances cibles. Leur place dans les textes qui encadrent l'action éducative est discutée depuis des décennies. S'agit-il seulement de compétences transversales que l'on acquiert à travers des activités non spécifiques ? Doivent-elles faire l'objet d'instructions plus explicites, voire se constituer en discipline comme certains le suggèrent ? Constituent-elles le terrain réservé des **professeurs-documentalistes**, dédouanant les autres enseignants de toute responsabilité en ce domaine ? Le débat fait rage... »<sup>63</sup>

<sup>63</sup> Jean-François Cerisier « A la modernité des médias doit répondre celle de l'éducation », in *La maîtrise de l'information*, « Les dossiers de l'ingénierie éducative », n°57, avril 2007

idem

## in **2. 2. Un problème de pilotage pédagogique et d'évaluation**

On a pu constater, lors des visites en académies, que le pilotage au niveau des recteurs est variable et inégal.

[...]

Beaucoup considèrent que l'ECJS (éducation civique, juridique et sociale) et la mission d'éducation à l'information et à la documentation qui incombe aux **professeurs-documentalistes**, doivent suffire à répondre aux besoins exprimés. Les rapports d'inspection ne mentionnent jamais d'expérience d'éducation aux médias. Les professeurs qui s'impliquent dans le cadre de leur discipline se sentent, par conséquent, en limite de leur champ d'action et risquent une forme de marginalisation.

p. 62

## in **2. L'éducation aux médias : une voie « traversante »**

*A titre d'exemples (non exclusifs les uns des autres), on pourrait envisager de :*

[...]

*d. faire une place à l'éducation aux médias dans l'heure de vie de classe, en relation avec le **professeur documentaliste** et le CPE (fabrication de journaux scolaires, organisation d'interview, séances de lectures de la presse, etc.) ;*

idem

**idem**

[Note de bas de page n°71]

L'option de découverte professionnelle de 3 heures (DP3 BO N°11 du 17 mars 2005) offerte aux collégiens de 3ème peut aisément être investie – tout ou partie – par la découverte des métiers multiples liés aux médias.

Qu'il s'agisse de visites de structures, de pratiques individuelles ou collectives accompagnées, de séquences d'analyse, de conférences d'experts et de professionnels, une option DP3 « découvertes des médias » est parfaitement adaptable aux objectifs et aux modalités de programme prévus par le texte.

Les professions visées sont nombreuses tant dans la presse écrite que radiophonique, télévisée ou internet : de la conception à la programmation et à la diffusion, de la technique à la création, tous les métiers de l'image, du son, du multimédia sont concernés. Le travail, piloté par les enseignants et les **documentalistes** en collaboration avec le CLEMI, prend évidemment appui sur un partenariat avec la presse locale (structures et professionnels – intervenants).

p. 63

## in **3. Rendre lisible et évaluer**

L'élaboration d'un référentiel semble nécessaire, pour donner une lisibilité à l'ensemble et

permettre notamment d'évaluer les acquis des élèves, en établissant une progressivité pour chaque discipline. Ce travail pourrait être confié à un groupe d'experts piloté par la DGESCO et l'Inspection générale, et s'appuyant sur le capital d'expérience du CLEMI ; il devrait associer à sa réflexion des **documentalistes** ainsi que des universitaires et des chercheurs spécialistes des médias ou des sciences de l'information.

p. 66

#### in 4. Un temps ou un espace à définir

*Le scénario suivant, parmi d'autres possibilités, pourrait être envisagé : dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation (expérimentation), on peut recommander, sur une ou deux années de la scolarité au collège (5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> par exemple, parce qu'on n'a pas la pression du DNB) la réalisation d'un projet d'éducation aux médias – en liaison ou non avec la Semaine de la presse, par préparation, prolongement... Ce projet associerait obligatoirement des professeurs de plusieurs matières, le lieu serait le CDI et l'animateur le **professeur documentaliste**. Il serait réalisé en partenariat avec des professionnels de la presse et des médias. On donnerait ainsi une visibilité et une légitimité institutionnelle, non pas à une discipline, mais à une action interdisciplinaire dans ce domaine. Cette action, étant dotée d'un protocole de suivi et d'évaluation, et dans la mesure où elle serait conduite dans un nombre suffisant d'établissements pilotes au niveau d'une académie, pourrait faire l'objet d'un travail de mise en commun, d'analyse et de synthèse des pratiques contribuant ainsi à la structuration d'un domaine d'enseignement mieux défini, ainsi qu'à sa généralisation. Si cela se place dans le cadre de l'article 34, qui rend possible l'expérimentation dans le cadre des projets d'établissement, les moyens horaires pourraient être dégagés sur les DHG, et les équipes pourraient bénéficier de l'appui des services et missions académiques.*

*Lors de la Semaine de la presse à l'école, temps fort du travail d'éducation aux médias, les membres de la mission ont pu noter que ce scénario était déjà mis en oeuvre dans certains établissements.*

id.

#### in 5. Un professeur référent

La transversalité ne peut être assurée si l'on ne désigne pas de manière explicite un référent en la matière ; aux yeux de beaucoup de personnes rencontrées, le **professeur documentaliste** semble assez bien placé dans l'établissement pour jouer ce rôle pivot. Le CDI est le lieu où l'information et les médias peuvent être le plus facilement accessibles à l'ensemble des membres de la communauté scolaire. Mais si l'on ne veut pas en rester au niveau anecdotique, il faut qu'une telle mission soit cadrée de manière précise et un tant soit peu contraignante. Ce point n'est pas acquis et signifie éventuellement :

- d'inscrire l'éducation aux médias en tant que telle dans les missions des **documentalistes** (en amendant la circulaire de 1986) ;
- de demander qu'une part significative du temps attribué aux dispositifs transversaux soit consacrée à ce travail (un trimestre d'IDD en demi-groupe, par exemple) ou bien, comme on l'a vu, qu'une douzaine d'heures annualisées soient dégagées sur l'emploi du temps des élèves, pendant au moins une année.

C'est parce qu'ils n'appartiennent à aucune des disciplines instituées, que les **professeurs documentalistes** pourraient être les pivots et prendre en charge le caractère transdisciplinaire de l'éducation aux médias.

Actuellement, un certain nombre d'entre eux joue un rôle d'incitation et d'entraînement de leurs collègues de disciplines dans ce domaine comme dans celui de la formation à la documentation. Mais faute d'un accompagnement institutionnel précis et d'un temps spécifique attribué, la généralisation d'une éducation aux médias à tous les élèves d'un établissement dépend actuellement de la volonté du chef d'établissement, de celle des équipes, et du « charisme » du **documentaliste**. Comme pour l'initiation à la recherche documentaire, les **documentalistes** éprouvent parfois les plus grandes difficultés à trouver des collègues professeurs (toujours pressés par les programmes) disponibles pour une heure d'initiation au CDI avec la classe. En outre, certains considèrent que, de même qu'il n'y a pas d'heure de B2i ou de CDI dans l'emploi du temps des élèves, il ne doit pas y avoir d'heure d'éducation aux médias et que cette formation doit s'effectuer dans le cadre des cours, ou

éventuellement dans celui de dispositifs interdisciplinaires – ce qui rend plus improbable l'acceptation d'une telle mission par les **documentalistes** et tend à diluer la responsabilité.

On peut aussi envisager qu'un professeur de discipline se porte volontaire pour être ce responsable référent. Dans ce cas, on peut aussi préconiser qu'un binôme **documentaliste**-professeur de discipline soit en charge du dossier. Cette dernière formule serait sans doute la plus efficace.

p. 67

**id.**

La principale initiative qui réunit des équipes entières pendant plusieurs jours autour d'un projet média, c'est la Semaine de la presse et des médias dans l'École. Il nous paraît très souhaitable que le projet soit débattu au sein du conseil pédagogique de sorte que cette Semaine de la presse s'inscrive dans une démarche organisée d'éducation aux médias et qu'elle trouve son sens dans une dynamique plus vaste portée par l'ensemble des professeurs. La plupart du temps, on a pu constater que c'était le **documentaliste** ou le CPE qui répondait à l'appel à proposition lancé par le CLEMI mais qu'il avait du mal, le reste de l'année, à mobiliser les enseignants de son établissement autour des activités qui lui sont liées. La Semaine de la presse et des médias dans l'école devrait constituer le moment fort d'un véritable projet d'éducation aux médias au niveau des écoles et des établissements.